

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 6

Compte-rendu de l'audience intersyndicale au Rectorat du mercredi 18 décembre 2013

Les représentants du SNES-FSU et du SNEP-FSU ont déploré les conditions de stage des professeurs et CPE stagiaires, quasiment à plein temps devant élèves, avec seulement trois heures de décharge qui ne leur permettent pas d'avoir le temps de se former sereinement. Nous avons exprimé notre regret que les professeurs documentalistes, une partie des CPE et les lauréats des concours réservés ne bénéficient pas de cette décharge. Les difficultés rencontrées par les stagiaires sont nombreuses : affectation tardive ou loin du lieu de résidence, charge de travail très importante, journées d'accueil bénévoles, relation difficile avec le tuteur ou le formateur, etc. générant beaucoup de stress.

Nous avons revendiqué :

- ◆ Un temps de service réduit devant élèves ; une décharge pour l'année de stage des candidats admissibles aux concours anticipés.
- ◆ Une plus grande transparence dans les conditions de titularisation.
- ◆ Un réel échange entre stagiaires et formateurs dans l'élaboration du calendrier et des contenus de formation.
- ◆ Une visite-conseil pour tous les stagiaires, y compris lauréats des concours réservés.
- ◆ La mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les stagiaires en difficulté ou dont les relations sont tendues avec leur tuteur.
- ◆ Une décharge de service attribuée aux néo-titulaires l'année prochaine pour permettre un continuum de formation, comme c'était le cas dans l'académie jusqu'en 2010.
- ◆ La prise en charge des frais d'inscription à l'université des admissibles aux concours anticipés recrutés comme contractuels.

Les représentants du Rectorat ont exprimé leur volonté d'améliorer les conditions d'affectation par une anticipation accrue. La gestion des affectations l'année prochaine sera loin d'être évidente au vu du nombre de stagiaires (concours anticipé, nouveau concours, concours réservé).

Tous les stagiaires (exceptés les lauréats des concours réservés) sont censés bénéficier d'une à deux visites-conseil, il faut donc alerter l'inspection dans le cas contraire.

Nous n'avons pas obtenu d'éclaircissement sur le statut des futurs stagiaires lauréats des nouveaux concours. Quand à nos revendications de décharge pour les lauréats des concours anticipés ou des néo-titulaires et de prise en charge des frais d'inscription à l'université, nous n'avons pu obtenir de réponse concrète.

La plupart des professeurs et CPE stagiaires sont en souffrance. Une réelle amélioration des conditions de stage et de formation est nécessaire et urgente. La mobilisation de tous les personnels doit permettre d'imposer d'autres choix dans les modalités d'entrée dans le métier. Enseigner est un métier qui s'apprend ; pour cela, les enseignants de demain ont besoin de temps pour se former !

Une pétition pour appuyer les revendications des stagiaires réunis en décembre est en cours d'élaboration et sera mise en ligne très prochainement.

CONTACTEZ LE SNES-FSU

stagiaires@creteil.snes.edu

06 95 47 01 40 (n° réservé aux stagiaires !)

Stage de formation syndicale : n'hésitez pas à vous inscrire !

« STAGIAIRE, JE REFLECHIS A MES PRATIQUES »

Vendredi 7 mars 2014
10h00 - 16h00

À la section académique du SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94 112 Arcueil

Suite au succès de notre premier stage du 15 novembre, nous souhaitons poursuivre la réflexion avec vous. Au programme :

- *Cette année de stage, quelle galère !* Présentation, tour de table
- *Ensemble, nous sommes plus fort-e-s !* Compte-rendu de l'audience rectorale, point sur la mobilisation des professeurs et CPE stagiaires, perspectives
- *Dernière ligne droite* Inspection, titularisation
Repas pris sur place
- *Echec scolaire, une fatalité ? Quels objectifs assigner à la démocratisation scolaire ?*
Intervention de Stanislas Morel, Maître de conférences à l'Université de Saint-Étienne
- *L'an prochain* Les commissaires paritaires vous expliqueront les clés du mouvement des mutations intra-académiques

Se former est un droit !

Vous avez jusqu'au vendredi 7 février pour déposer votre demande de congé (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Modèle d'autorisation d'absence

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil S/C de Mme/M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée
Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 7 mars 2014 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000). Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

Merci de vous inscrire également par mail pour nous signaler votre présence :

stagiaires@creteil.snes.edu